

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été créée conformément aux exigences de : Norme de communication des dangers OSHA des États-Unis 2024 (29 CFR 1910.1200) et Loi sur les produits dangereux (LRC) du Canada et Règlement sur les produits dangereux (RPD), tels que modifiés

FDS n° : F-60063

Liquid Ink jaune

Date d'émission 24-juin-2025

Date de révision 01-mai-2026

Numéro de révision 4

1. Identification**Identificateur de produit****Nom du produit**

Liquid Ink pour Xerox® IJP900 Inkjet Press

N° de pièce 008R13355, 008R08169

Autres moyens d'identification

Couleur	jaune
Substance/mélange pur	Mélange
Synonymes	Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Imprimante à jet d'encre

Restrictions d'utilisation Aucun renseignement disponible.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité**Adresse du fournisseur**

Xerox Corporation
800 Phillips Rd
Webster, NY 14580

Xerox Canada Ltd
2 Sheppard Ave. East, Suite 1200
Toronto, Ontario M2N 5Y7

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgenceNuméro de téléphone du fournisseur 1-800-275-9376 (U.S. & Canada)
initialNuméro d'appel d'urgence Informations sureté (800)275-9376
Chemical Emergency only (Chemtrec) (800) 424-9300

Adresse de courriel askxerox@xerox.com

Pour le document le plus récent <https://safety sheets.business.xerox.com>

2. Identification des dangers

Classification

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Attention



Mentions de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence - Prévention

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

Porter un équipement de protection des yeux et du visage.

Conseils de prudence - Réponse

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Autres renseignements

Provoque une légère irritation cutanée.

Note spéciale

Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SGH Classification
Eau	7732-18-5	40-50	-
Polyhydric alcohol	Secret commercial	25-30	Eye Irrit. 2 (H319)
Triéthylène glycol, éther monobutylque	143-22-6	5-15	Eye Dam. 1 (C ≥ 30 %) (H318) Eye Irrit. 2 (20 % ≤ C < 30 %) (H319)
Pigment jaune	Secret commercial	5-10	-
Glycérine	56-81-5	4-8	-
2-pyrrolidone	616-45-5	<2	Eye Irrit 2 (C ≥ 10 %) (H319) Repro Tox 1B (C ≥ 3 %)

			(H360)
Copolymère à base d'acrylate	Secret commercial	1-2	-
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5	<0.036	Acute Tox. 2/inhal.(ATE = 0.21 mg/L, dusts or mists) (H330) Acute Tox. 4/oral (ATE = 450 mg/kg bw) (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (C ≥ 0.036 %) (H317) Aquatic Acute 1 (M = 1) (H400) Aquatic Chronic 1 (M = 1) (H410)
2-methyl-2H-isothiazol-3-one	2682-20-4	<0.0015	Acute Tox. 3 (oral) (H301) Acute Tox. 3 (dermal) (H311) Acute Tox. 2 (inhalation) (H330) Skin corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin sens. 1A (C ≥ 0.0015 %) (H317) Aquatic Acute 1 (M=10) (H400) Aquatic Chronic 1 (M=1) (H410)

Texte intégral des phrases H et EUH; voir la section 16**Remarque**

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

4. Premiers soins

Description des premiers soins**Conseils généraux**

À usage externe seulement. Obtenir des soins médicaux si une irritation ou d'autres symptômes apparaissent. Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant.

Inhalation

Déplacer à l'air frais. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.

Ingestion

Nettoyer la bouche avec de l'eau. Si possible, boire ensuite du lait. Consulter un médecin s'il y a lieu. NE PAS faire vomir.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**Symptômes**

Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation.

Effets d'une exposition

Aucun renseignement disponible.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Utiliser une pulvérisation d'eau; ne pas utiliser de jets pleins.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression.

Dangers particuliers associés au produit chimique Ne pas laisser le ruissellement provenant de la lutte contre un incendie pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc Aucun.

Sensibilité à la décharge électrostatique Aucun.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Porter un appareil respiratoire autonome pour lutter contre un incendie, si nécessaire.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

Précautions personnelles Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Pour les intervenants d'urgence Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Endiguer pour recueillir de gros déversements liquides. Tenir à l'écart des drains, des égouts, des fossés et des cours d'eau.

Méthodes de nettoyage Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond.

Prévention des dangers secondaires Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

Références à d'autres sections Consulter la section 8 pour plus de renseignements
Consulter la Section 13 pour plus de renseignements

7. Manutention et stockage**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Conseils sur la manutention sécuritaire Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. S'assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, demander immédiatement une assistance médicale.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle
Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH
Glycérine	-	TWA: 15 mg/m ³ mist, total particulate TWA: 5 mg/m ³ mist, respirable fraction (vacated) TWA: 10 mg/m ³ mist, total particulate (vacated) TWA: 5 mg/m ³ mist, respirable fraction	-

Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Glycérine	TWA: 10 mg/m ³ ;	TWA: 10 mg/m ³ ; TWA: 3 mg/m ³ ; respirable	-	TWAEV: 10 mg/m ³ ; mist

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
Glycérine	TWA: 10 mg/m ³ ; STEL: 20 mg/m ³ ;		TWA: 10 mg/m ³ ; mist STEL: 20 mg/m ³ ; mist	TWA: 30 mppcf; mist TWA: 10 mg/m ³ ; mist

Limites d'exposition professionnelle biologique

Ce produit, sous sa forme commerciale, ne contient aucune matière dangereuse avec des limites biologiques établies par les organismes de réglementation particuliers à une région.

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau.
Considérations générales sur l'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.
Risques thermiques	Aucun dans des conditions normales de traitement.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	jaune
Odeur (y compris le seuil olfactif)	Aucun renseignement disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Non applicable	Aucun connu
Point d'ébullition (ou point initial d'ébullition ou plage d'ébullition)	Non applicable	Aucun connu
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun connu
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Ininflammable	
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Ininflammable	
Point d'éclair	> 100 °C / 212.0 °F	Méthode Cleveland en vase ouvert
Température d'auto-inflammation	Non applicable	Aucun connu
Température de décomposition	Non applicable	Aucun connu
SADT (°C)	Aucune donnée disponible	Aucun connu
pH	8 - 9	@ 25 °C
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Viscosité cinématique	5 - 10	@ 25 °C
Viscosité dynamique	Non applicable	Aucun connu
Solubilité	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Solubilité dans l'eau	Miscible dans l'eau	Aucun connu
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Non applicable	Aucun connu
Pression de vapeur (comprend le taux d'évaporation)	Non applicable	Aucun connu
Taux d'évaporation	Non applicable	Aucun connu
Densité et/ou densité relative	Non applicable	Aucun connu
Masse volumique apparente	Non applicable	
Masse volumique du liquide	Non applicable	
Densité de vapeur relative	Non applicable	Aucun connu
Caractéristiques des particules		Aucun connu
Dimension de particules	Aucune donnée disponible	
Distribution granulométrique	Aucune donnée disponible	
Autres renseignements		
Teneur en COV	Aucune donnée disponible	
Point de ramollissement	Non déterminé	

Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives Non applicable

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière directe du soleil.
Matières incompatibles	Alcali. Métaux. Peroxydes.
Produits de décomposition dangereux	Non défini, mais peut inclure des oxydes toxiques de carbone et d'azote.

11. Données toxicologiques

Note : Les données de toxicité ci-dessous est basé sur les résultats du test des matériaux similaires reprographie.

Informations sur les voies d'exposition probables**Renseignements sur le produit**

Inhalation	Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation.
Contact avec les yeux	Provoque une irritation des yeux.
Contact avec la peau	Provoque une légère irritation cutanée.
Ingestion	Pas une voie d'exposition prévue.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation.

Toxicité aiguë .

Mesures numériques de la toxicité**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Eau	> 90 mL/kg (Rat)	-	-
Triéthylène glycol, éther monobutylique	= 5300 mg/kg (Rat)	= 3540 mg/kg (Rabbit)	-
Glycérine	= 27200 mg/kg (Rat)	> 10 g/kg (Rabbit)	> 5.85 mg/L (Rat) 4 h

2-pyrrolidone	6500 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 80 ppm (Rat) 8 h
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	= 1020 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
2-methyl-2H-isothiazol-3-one	232 - 249 mg/kg (Rat) = 120 mg/kg (Rat)	= 200 mg/kg (Rabbit)	= 0.11 mg/L (Rat) 4 h

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Provoque une légère irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Non mutagène selon le test d'Ames.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	Ce produit ne présente pas de dangers connus ou suspectés pour la reproduction.
STOT - exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Autres effets nocifs	Although liquid ink is not an aquatic toxin, microplastics may be a physical hazard to aquatic life and should not be allowed to enter drains, sewers, or waterways.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau

Écotoxicité aquatique

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Polyhydric alcohol	-	LC50: >100mg/L (96h, <i>Oryzias latipes</i>)	-	-
Triéthylène glycol, éther monobutylique	EC50: >500mg/L (72h, <i>Desmodesmus subspicatus</i>)	LC50: =2400mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>)	-	EC50: >500mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>)
Glycérine	-	LC50: 51 - 57mL/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i>)	-	-
2-pyrrolidone	EC50: =250mg/L (72h, <i>Desmodesmus</i>)	LC50: 4600 - 10000mg/L (96h,	-	-

	subspicatus) EC50: =84mg/L (96h, Desmodosmus subspicatus)	Brachydanio rerio)		
--	--	--------------------	--	--

Écotoxicité terrestre Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Persistance et dégradation Ne se biodégrade pas facilement.

Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (FBC)	Facteur d'amplification trophique (FAT)
Polyhydric alcohol	0.03	-	-
Triéthylène glycol, éther monobutylique	0.51	-	-
Glycérine	-1.75	-	-
2-pyrrolidone	-0.71	-	-
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	0.99	-	-
2-methyl-2H-isothiazol-3-one	-0.26	-	-

Mobilité dans le sol Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce mélange ne contient aucune substance qui a des propriétés perturbatrices du système endocrinien par rapport aux organismes non ciblés.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus/produits inutilisés Peut être enfoui ou incinéré, quand cela est conforme à la réglementation locale.

Emballage contaminé Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

Autres renseignements Although liquid ink is not an aquatic toxin, microplastics may be a physical hazard to aquatic life and should not be allowed to enter drains, sewers, or waterways. Ne pas verser le produit dans les égouts ; ne pas rincer le récipient avant de le jeter.

14. Informations relatives au transport

Note : Cette substance n'est pas soumise à la réglementation comme une marchandise dangereuse pour expédition

DOT Non réglementé

IATA Non réglementé

IMDG Non réglementé

15. Informations sur la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

TSCA Listed / Active or Exempt.

Nom chimique	No. CAS	État de la liste d'inventaire	Désignation de l'activité commerciale
Eau	7732-18-5	Présent	Active
Polyhydric alcohol	-	Présent	Active
Triéthylène glycol, éther monobutylique	143-22-6	Présent	Active
Pigment jaune	-	Présent	Active
Glycérine	56-81-5	Présent	Active
2-pyrrolidone	616-45-5	Présent	Active
Copolymère à base d'acrylate	-	-	Inconnu *
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5	Présent	Active
2-methyl-2H-isothiazol-3-one	2682-20-4	Présent	Active

*Contacter le fournisseur pour plus de détails. Une ou plusieurs substances de ce produit ne sont pas répertoriées dans l'inventaire TSCA des États-Unis, dans l'inventaire confidentiel TSCA des États-Unis ou sont par ailleurs exemptées des obligations d'inscription à l'inventaire.

LIS/LES Est conforme à (aux).
EINECS/ELINCS Est conforme à (aux).
ENCS Est conforme à (aux).
IECSC Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
KECL Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
PICCS Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
AIIC Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
NZIoC Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
TCSI Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des

substances chimiques modifiées

- ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon
- IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- KECL** - Inventaire coréen des produits chimiques existants
- PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
- AIIC** - Inventaire australien des substances chimiques industriels
- NZIoC** - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- TCSI** - Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372.

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Triéthylène glycol, éther monobutylique	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CAA (Loi sur la qualité de l'air)

Ce produit ne contient pas de substances polluantes réglementées en vertu de la Loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act - CAA).

CERCLA

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Bien que ce produit contienne des substances incluses dans certaines réglementations américaines sur le droit à l'information, les particules sont liées dans une matrice unique et, par conséquent, le produit ne présente aucun danger particulier.

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Eau	-	-	X
Triéthylène glycol, éther monobutylique	X	-	X
Glycérine	X	X	X
2-pyrrolidone	-	X	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

16. Autres informations

NFPA	Risques pour la santé 2	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Dangers particuliers -
HMIS	Risques pour la santé 2	Inflammabilité 1	Dangers physiques 0	Protection individuelle X

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

La liste peut inclure des phrases qui ne s'appliquent pas à ce produit

Texte complet des mentions de danger indiquées à la section 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H311 - Toxique par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H400 - Très toxiques pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (Europe)
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Europe)
AIIC	Inventaire australien des substances chimiques industriels
ATE	Estimation de toxicité aiguë
ASTM	Société américaine d'essais des matériaux
bar	Valeurs de référence biologiques pour les composés chimiques en milieu de travail
BAT	Valeurs de tolérance biologiques pour une exposition professionnelle
BEL	Limites d'exposition biologique
bw	Poids corporel
Valeur plafond	Valeur limite maximale
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DOT	Département des transports (États-Unis)
DSL	Liste intérieure des substances (Canada)
EmS	Programme d'urgence
ENCS	Substances chimiques existantes et nouvelles (Japon)
EPA	Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency)
GHS	Système général harmonisé
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association du transport aérien international
IBC	Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IMO	Organisation maritime internationale
ISO	Organisation internationale de normalisation
KECI	Inventaire coréen des produits chimiques existants
CL50	Concentration létale pour 50% d'une population étudiée
DL50	Dose létale pour 50 % d'une population étudiée (dose létale moyenne)
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NFPA	National Fire Protection Association

NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
n.s.a.	Non spécifié ailleurs
CSENO	Concentration sans effet nocif observé
DSENO	Dose sans effet nocif observé
NOELR	Taux de charge sans effet observable
NTP	Programme national de toxicologie (États-Unis)
NZIoC	Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
LEMT	Limites d'exposition professionnelle
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis
TBP	Substance toxique bioaccumulable persistante
PICCS	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
PMT	Persistante, mobile et toxique
PPE	Équipement de protection individuelle
QSAR	Relation structure-activité quantitative
RID	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer (Europe)
SADT	Température de décomposition autoaccélérée
SAR	Relation structure-activité
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act
FS	Fiche de données de sécurité
SL	Limite à la surface
STEL	Limite d'exposition de courte durée
STOT RE	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique
TCSI	Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan
TMD	Transport de marchandises dangereuses (Canada)
TSCA	Loi réglementant les substances toxiques (États-Unis)
TWA	Moyenne pondérée dans le temps
UN	Nations Unies
VOC	Composés organiques volatils
vPvB	Très persistante et très bioaccumulative
vPvM	Très persistante et très mobile
As	Substance allergène
DS	Sensibilisant cutané
Ot	Ototoxique
pOt	Ototoxique - risque de troubles auditifs
PS	Photosensibilisateur
RS	Sensibilisant respiratoire
S	Sensibilisateur
poS	Sensibilisant - susceptible de provoquer un asthme professionnel
Sa	Asphyxiant simple
Sd	Désignation de la peau
pSd	Désignation de la peau - potentiel d'absorption cutanée
Sdv	Désignation de la peau - vacante
Sk	Notation de la peau
dSk	Indication pour la peau - risque d'absorption cutanée
pSk	Notation cutanée - potentiel d'absorption cutanée

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Agence américaine pour le registre des substances toxiques et des maladies (Agency for Toxic Substances and Disease Registry, ATSDR)

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs)
Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency)
Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)
Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis
Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)
Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données de substance dangereuses
Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)
Institut national japonais de technologie et de l'évaluation (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)
National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)
Bibliothèque nationale de médecine
Programme national de toxicologie aux États-Unis (NTP)
Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)
Publications de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) sur l'environnement, la santé et la sécurité
Programme de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) sur les produits chimiques à volume de production élevé
Ensemble de données de filtrage de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD)
Organisation mondiale de la santé des Nations Unies, OMS (World Health Organization, WHO)

Date de révision 01-mai-2026

Note de révision Référence 008R08169 ajouté. Sections de la FS mises à jour. 9.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique